

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Annemasse (74100)

Réponses de Natalia Dejean, au nom de la liste « Générations Annemasse »

– le 07/02/2020 à 11:52 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 500 000 euros

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. Y inclure des objectifs mesurables quantifiés (budget annuel, objectif en % de part modale, kilomètres de pistes cyclables réalisés et en projets, priorités et phases de réalisation, nombre de places de stationnement vélo,...)

Afin de co-construire une politique mobilité cohérente, il est essentiel de dialoguer régulièrement avec les différents acteurs, dont les représentants des cyclistes et des usagers, en amont des projets et des révisions de documents d'urbanisme. Cette concertation permet de mieux adapter les projets aux besoins des habitants et de s'assurer de la cohérence des choix techniques au regard des pratiques. Rendre compte des actions menées dans le journal de la ville.

Dans le cadre de la politique écologique que la liste Générations Annemasse va mettre en place, un des objectifs principaux est de rendre Annemasse fluide. Cela passera principalement par la révision du plan de circulation pour sécuriser et fluidifier la ville et l'accent sur le développement des modes de déplacement doux et plus spécifiquement du vélo. Nous nous engageons à multiplier par 4 le plan vélo de la ville avec la multiplication des voies cyclables, des actions incitatives et éducatives en faveur des modes doux et l'expérimentation de la location de vélos électriques à 1€ par jour. Nous allons également postuler auprès de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet « Vélo et territoires » pour bénéficier d'un accompagnement de qualité dans la définition et la mise en œuvre de notre politique cyclable qui se veut ambitieuse, inclusive et participative mais aussi qualitative et mesurable.

Une commission mobilité ouverte au public sera mise en place dès le début du mandat. Elle réunira tous les mois élus, techniciens et citoyens et les représentants des cyclistes et des usagers pour assurer le développement et le suivi de notre politique cyclable.

Action n°2 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Dans le cadre des actions éducatives en faveur du vélo, nous proposerons des ateliers-vélo à tous les agents volontaires de la commune.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - route de Genève,

- route de Bonneville
- avenue de l'Europe
- avenue du Général de Gaulle
- route de Thonon
- rue de Romagny

Mieux penser également l'intégration des pistes cyclables aux intersections et rond-points (le guide des aménagements cyclables est une source d'inspiration pour un urbanisme durable en la matière).

Lors de l'élaboration du plan de circulation, une de nos préoccupations sera de revoir le plan des aménagements cyclables de la ville. En effet, pour garantir la sécurité de tous les usagers de la ville, notre priorité sera de transformer les bandes cyclables en pistes sécurisées « à la danoise ». Nous allons nous inspirer par ailleurs des aménagements sécurisés mis en place par la ville de Lyon qui nous a déjà conseillé son guide des aménagements cyclables. Notre priorité sera de définir un schéma d'aménagements cyclables cohérent sur toute la ville en lien avec Asse Agglo, de généraliser la création de pistes cyclables lors de la réfection des routes existantes et de transformer les bandes existantes en pistes sécurisées lorsque cela est possible sans refaire la chaussée si elle est en bon état. Pour ce qui est des axes suggérés : compte tenu des travaux récents et de la configuration actuelle de la route de Genève, il nous sera impossible de modifier les aménagements actuels. De plus, cet

axe est parallèle à la voie verte sur une très grande partie. La route de Bonneville et l'avenue de l'Europe font partie de nos priorités d'aménagement de la voirie, la piste cyclable y sera insérée. Pour ce qui est de l'avenue Général de Gaulle et de la route de Thonon, des aménagements routiers sont à l'étude par Annemasse Agglo et le CD74, nous allons veiller à ce que la piste cyclable y figure.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Relier gare, écoles, commerces et zones commerciales, équipements municipaux...

La mise en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier les quartiers de la ville, les lieux d'intérêt comme les parcs et les activités de loisir mais aussi gare, écoles, commerces et zones commerciales, équipements municipaux sera faite lors de la mise à jour du plan des aménagements cyclables de la ville.

Action n°5 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma modes doux et du PDU, nous allons veiller à l'harmonisation des connexions cyclables à l'échelle d'Annemasse Agglo.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité. *Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Ce changement de cadre est une façon de permettre à chaque mode de déplacement de prendre sa juste place, de réduire la pollution, d'augmenter la sécurité et de fluidifier le trafic.*

Repenser le plan de circulation en réfléchissant avec les citoyens à la place de la voiture dans la ville fait partie de nos priorités d'action pour rendre Annemasse fluide et en accord avec la mobilité douce.

Action n°7 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
par ex : Rue du Faucigny, rue Marc Couriaud...

Cela sera pris en compte dans le cadre de la révision du plan de circulation et l'élaboration d'un vrai plan vélo à la hauteur des besoins de notre ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Notre objectif de multiplication par 4 du plan vélo inclut aussi la création et la modernisation des équipements vélo.

Action n°9 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Nous allons inclure cette clause dans les cahiers des charges de tous les nouveaux équipements publics et généraliser la création de locaux et équipements adaptés lors de travaux d'entretien de notre patrimoine.

Action n°10 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

L'insertion des normes environnementales et sociales dans le PLU est une de nos priorités. L'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP fera partie de nos modifications. Aussi, nous allons inciter la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social lors de notre politique de rénovation urbaine que nous allons construire et mettre en place en lien avec les acteurs du territoire.

Action n°11 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Cela ne fait pas partie de nos engagements. Nous allons dans un premier temps prioriser la création de l'infrastructure adaptée.

Action n°12 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

"En Ville à Vélo", forte de ses 1000 adhérents, est un acteur essentiel de la mobilité douce sur l'agglomération.

La création d'un atelier vélo participatif sera fortement encouragée par notre municipalité avec des locaux adaptés à mettre à disposition à cet effet. Notre politique de revitalisation de la ville prévoit de répertorier et réaffecter le patrimoine bâti de la commune.

Promouvoir une culture vélo

Action n°13 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Soutenir la mise en place de vélobus et créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à tous pour permettre l'apprentissage du vélo. Le manque d'activité physique chez les jeunes (et moins jeunes), est un problème majeur, puisque 17% des enfants sont en surpoids. Favoriser le vélo, et notamment son apprentissage à l'école et dans les centres de loisirs, permet d'encourager une pratique physique régulière et participe à l'épanouissement et à l'autonomisation des jeunes. Le gouvernement a décidé dans son plan vélo, de généraliser le « savoir rouler à vélo » à l'école : tout enfant entrant en 6ème doit être capable de rouler à vélo. La mairie peut accompagner cette mesure.

Nous allons mandater le conseil municipal des enfants à porter cette action dans tous les établissements primaires de la ville (y compris privés). Nous mettrons à disposition les moyens nécessaires pour que cet objectif du premier mandat des enfants soit atteint.

Action n°14 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Et équiper les services municipaux de vélos pour les déplacements professionnels. Le vélo peut être une source d'économie et de visibilité pour l'action des services municipaux. Les communes peuvent promouvoir la logistique à vélo, en équipant leurs services de vélo-cargo, pour l'entretien des espaces verts ou la livraison de repas par exemple. Un vélo-cargo est bien moins onéreux qu'une camionnette pour de petites livraisons.

Notre triporteur de campagne est la garantie de notre engagement en faveur de ce mode de déplacement dans notre ville et nous nous engageons à le généraliser lors de notre mandat.

Action n°15 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Cela fera partie de notre politique de valorisation de l'engagement des agents de la ville.

Action n°16 : je ne m'engage pas

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Par contre, nous allons encourager les établissements scolaires et les associations des parents d'élèves de nos écoles publiques, leur mettre à disposition du conseil et des outils adéquats pour la mise en place des pédibus et vélobus.

Action n°17 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

Nous souhaitons mettre en place au moins 3 journées sans voiture sur un périmètre élargi à tous les quartiers de la ville lors des animations culturelles et/ou commerciales à l'agenda de notre ville.

Commentaires généraux

La politique vélo est du ressort de l'État à travers l'action de contrôle, d'accompagnement et de régulation. Les fédérations d'utilisateurs, réseau de collectivités, acteurs économiques et de la société civile participent par ailleurs à instaurer un climat favorable au développement d'une politique vélo nationale forte. Le Plan vélo national propose 25 mesures pour passer de 3 à 9 % de part modale vélo à l'horizon 2024. Au-delà des adaptations du Code de la Route et du statut de la voie verte, des modifications de règles de circulation, des invitations aux stationnements sécurisés vélo, des outils de prescription et

d'incitation sur le « savoir rouler » à l'école par exemple, ce Plan national vélo doit accélérer et amplifier la création d'axes cyclables structurants dans les territoires. Pour cela il est assorti d'un fonds vélo de 350 millions d'euros sur 7 ans pour résorber les coupures et points noirs des aménagements cyclables. Il vise en partie les discontinuités d'itinéraires.

En lien avec les politiques existantes et dans le cadre de la politique « Vélo et territoires », la ville d'Annemasse va engager les études nécessaires pour la planification stratégique du schéma directeur « vélo » au niveau de la ville en continuité des aménagements des communes voisines et en cohérence avec le PDU d'Annemasse Agglo. Nous souhaitons doter notre ville d'ingénierie territoriale pour mettre en place notre politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire, en embauchant un agent contractuel à mutualiser peut-être avec les autres communes. Dans le cadre de notre politique en faveur de l'économie de proximité, nous allons soutenir l'émergence de services vélos (ateliers de réparation, recyclerie, vélo-écoles, accompagnement, stationnement...) et la mise en œuvre de services innovants (vélos cargos pour les services municipaux, concept de stationnements, vélos à assistance électrique en libre-service, signalétique ou cartographie dynamique...).